

# visiteurs

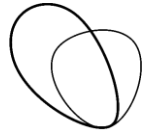


**merci de vous référer au plan de  
protection affiché**

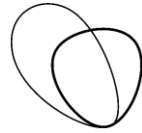
*...les personnes vulnérables doivent être protégées...*

*Buttes et Fleurier le 1<sup>er</sup> octobre 2020*

**clairval**



**valfleuri**



épidémie de COVID-19

## **Plan de Protection pour les EMS Clairval et Valfleuri**

- ✓ Les visites ne peuvent avoir lieu qu'au parloir **sur rendez-vous** et uniquement entre 09h30 et 12h00 ainsi qu'entre 14h00 et 17h00. Le rendez-vous est à prendre en appelant le :  
032 **862 16 32** pour Clairval      et      032 **862 11 32** pour Valfleuri
- ✓ Pour chaque résident visité le nombre de visiteurs présents en même temps dans le parloir est limité à deux
- ✓ Les visiteurs se présentent à l'heure sur le lieu qui a été convenu lors de la prise de rendez-vous ; ils sont accueillis par un collaborateur qui leur fera se désinfecter les mains et les installera
- ✓ Chaque visiteur doit signer une déclaration sur son état de santé et s'engage à respecter le présent règlement ; ces documents seront conservés par nos soins en guise de « registre des visites ». Les visiteurs malades ou présentant des symptômes ne pourront pas être admis
- ✓ Les cadeaux apportés sont à remettre au collaborateur qui accueille les visiteurs, ils seront remis au résident après les éventuelles mesures nécessaires
- ✓ La durée de la visite dépend de l'état de santé du résident mais ne peut excéder 20 minutes afin de permettre à un maximum de résidents de bénéficier d'une visite
- ✓ Les visiteurs ne quittent pas l'établissement seuls, ils sonnent pour informer de la fin de la visite et sont accompagnés par un collaborateur qui se chargera ensuite de remettre en état le lieu de la rencontre (désinfection de toutes les surfaces et aération du local durant 15 minutes)
- ✓ Pour les résidents ne pouvant se rendre au parloir des visites virtuelles par skype sont possibles sur rendez-vous à prendre en appelant le :  
032 **862 16 32** pour Clairval      et      032 **862 11 32** pour Valfleuri
- ✓ Les visiteurs insultants et/ou agressifs à l'égard des collaborateurs en raison de ces mesures de protection seront à l'avenir totalement interdits de visite

Buttes et Fleurier, valable dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020

